

*Développement économique*

alloué au cours du présent débat ne me permet pas de traiter de tous les objectifs que le nouveau ministère s'est fixés, mais peut-être arriverai-je à donner un aperçu de nos intentions.

Au sein des 23 équipes de spécialistes représentant les différentes industries, qu'il s'agisse par exemple des pâtes et papiers, de la chaussure ou des textiles—c'est sauf erreur la première fois que cela se produit depuis que j'ai voix au chapitre—les cadres supérieurs des entreprises discutent avec ceux des syndicats de leurs difficultés respectives, conscients qu'ils sont que si la santé des industries s'améliorait, les profits ne manqueraient pas de s'accroître, ce qui entraînerait pas de conséquence une amélioration salariale et une augmentation du nombre des nouveaux emplois. Un comité cadre tripartite a été constitué et a réuni cinq représentants du salariat, cinq représentants du patronat, avec à sa tête un président indépendant bénéficiant des conseils d'un universitaire.

Environ 305 entreprises commerciales venant de toutes les provinces, 28 ou 30 centrales syndicales et une dizaine d'universités ont participé à la première phase, soit au comité dit de premier niveau. Tous ces participants sont parvenus, d'après moi, à se mettre d'accord sur un nombre étonnant de détails pratiques qui, dans chaque cas, avaient des répercussions sur leur secteur. Le comité de deuxième niveau a étudié toutes ces questions et devait, aux termes de son mandat, se pencher sur ces recommandations puis dresser un rapport général.

Il y a deux choses que j'aimerais faire ressortir de ces événements. Tout d'abord, le premier signe encourageant, c'est que les hauts dirigeants syndicaux et patronaux se soient réunis et qu'il soient parvenus à se mettre d'accord sur un certain nombre de points importants. Certes, certaines divergences subsistent et il continuera à en être ainsi. Toutefois, je me suis entretenu avec des représentants de ces deux groupes et j'ai constaté qu'il existait, entre eux une confiance et un respect que je n'aurais pas soupçonnés. Cette initiative lancée par le ministère de l'Industrie et du Commerce a débouché sur l'élaboration de 800 à 900 recommandations sur les mesures que devraient prendre les pouvoirs publics tant fédéraux que provinciaux.

Voilà pourquoi nous avons mis sur pied un organisme de coordination. Les recommandations portaient sur la quasi-totalité des programmes de chaque ministère et organisme de l'État, de même que sur le rôle non négligeable des gouvernements provinciaux. Et un ministère qui aurait coiffé les autres, même par l'entremise de comités interministériels composés de sous-ministres et de hauts fonctionnaires, n'aurait pu répondre à ce train de recommandations constructives mais globales.

Autre facteur important, certaines de ces recommandations—un assez grand nombre—engageaient le gouvernement fédéral à lancer des programmes ou à modifier des politiques déjà en place. Les personnes qui ont participé au processus ont travaillé avec diligence. Elles sont intelligentes et responsables. Mais, il faut bien admettre qu'elles ignoraient que plusieurs programmes qu'elles nous recommandaient de mettre en œuvre existaient déjà. Par conséquent, il y a évidemment lieu d'améliorer nos moyens de communication et notre système d'information pour qu'ils correspondent davantage à la réalité. Cela s'impose si l'on veut réussir à opérer les réformes structurelles nécessaires pour aider l'industrie secteur par secteur et région par région.

● (1412)

J'ai parlé de cela pour montrer que je demeure optimiste au sujet de ce que nous pouvons faire, pour prouver qu'il est nécessaire d'établir un mécanisme de coordination et aussi pour démontrer qu'une des tâches les plus urgentes que mon nouveau conseil devra entreprendre, sera de canaliser ces forces et niveaux sectoriels. Jusqu'ici seuls les secteurs manufacturiers participaient à ce processus mais aujourd'hui encouragés par ces premiers succès ou tout au moins par des signes prometteurs que nous devrions par nos efforts transformer en réussite, d'autres groupes ont demandé à y prendre part. Cela me montre bien qu'il se dessine entre les syndicats, l'industrie et les entreprises un mouvement de concertation que le gouvernement se doit d'entretenir.

Je veux être bien clair à ce sujet. Je n'appellerais pas cela une association entre les syndicats et le patronat parce que ce serait exagéré, mais ils ont acquis l'un pour l'autre un certain respect qui pourrait s'accroître et que nous devons encourager. Pour cela il faut que ce processus continue; c'est d'ailleurs ce que les deux parties m'ont personnellement confié ainsi qu'à d'autres. Ce genre de concertation peut être très profitable au Canada, aux syndicats et aux entreprises, mais elle doit se faire de façon équilibrée. Les syndicats ne peuvent participer à ce processus après coup ou de façon symbolique. Ils doivent se faire respecter en présentant des suggestions constructives.

Les hommes d'affaires à qui j'ai parlé qui ont travaillé avec moi sur la question la comprennent bien—je ne puis parler en leur nom, mais j'ai l'impression qu'ils nous donneront leur appui. Certains autres, seront peut être effrayés de cette perspective et nous devons leur faire comprendre qu'il s'agirait d'une concentration équilibrée et non symbolique. En fait, plus les syndicats s'en rendront compte, plus ils présenteront des suggestions et plus leur participation sera constructive.

Je n'oublie pas qu'un autre orateur veut participer à ce débat. On pourrait parler pendant des heures de nos intentions.

Les députés ont devant eux la version légalisée du mandat du Conseil établi dans le décret du conseil. J'aimerais insister sur un ou deux points pour clarifier certaines choses qui ont déjà été dites. L'un concerne la définition d'une formule fédérale intégrée. Il me semble évident que le besoin de consultation se fait sentir. Je pense qu'il est nécessaire également qu'un corps politique établisse de meilleurs mécanismes, même s'il doit rallier des points de vue différents à dessein de faire régner l'entente et de coordonner les programmes des divers ministères.

Je dois également rencontrer les autorités provinciales pour voir s'il y a moyen de remédier au double emploi entre nos divers services et, également, de combler certaines lacunes.

Vient ensuite la question du Conseil du Trésor. Un ancien président du Conseil du Trésor est, je pense, mieux placé que quiconque à la Chambre, pour comprendre son importance et la nécessité de lui conserver son intégrité. Vous faites tout un apprentissage à ce poste car vous constatez quels sont les besoins et comment se fait la répartition des programmes d'une très vaste institution appelée le gouvernement fédéral. Je respecterai sans aucun doute les responsabilités générales du Conseil du Trésor à l'égard de la répartition des dépenses et des ressources. Nous tiendrons compte des programmes existants d'expansion et de soutien économiques des divers ministères, qui ne sont pas tous représentés au conseil, pour réaffecter